

MAIRIE DE BRENNILIS
LE BOURG
29690 BRENNILIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BRENNILIS.**

L'an deux mille huit, le 22 décembre à 18h30.

Le Conseil Municipal de Brennilis, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie,
Sous la présidence de Jean-Victor Gruat, Maire.

Présents : Jean-Victor Gruat, , Françoise Borgne, Olivier Magoariec, Alexis
Manac'h, Carole le Boulanger, Jérôme Cochenec, Sylvie Birhart, Jean Faillard,
Marcel Gérardin, Berc'hed Troadec.

Absents : Anita Daniel excusée

Convocation : 15.12..2008

Secrétaire de séance : Marcel Gérardin

Objet : SPANC

Après amendement, le conseil délibère et approuve le règlement intérieur du SPANC par
9 voix « pour » et 1 « abstention ».

le Conseil souhaite la modification de l'article 11 du règlement intérieur, quant aux modalités
de faire procéder aux travaux de mise aux normes par les propriétaires d'installations non
conformes.

Dans un premier temps il sera demandé aux propriétaires de fournir un planning sommaire
Des travaux envisagés.

Les 10 membres présents au conseil décident également de ne pas facturer aux particuliers
Le coût des diagnostics individuels effectués par VEOLIA et de fixer un délai de latence de 6
mois pour le recouvrement de cette redevance.

Le conseil accepte également la proposition de VEOLIA sur le suivi individuel de l'étude
diagnostic qui sera facturée 5 euros par suivi, à la charge de la commune.

Pour copie certifiée conforme au registre.

Le maire,

Jean-Victor GRUAT.

